

Le Bilan de Compétences : Cadre légal, Objectifs et Financement

Le bilan de compétences constitue un dispositif essentiel dans le parcours professionnel. Il offre l'opportunité de faire le point sur ses acquis et d'envisager son avenir professionnel.

Cette présentation détaille le cadre juridique, les objectifs et les options de financement disponibles.





Cadre légal et réglementaire

Références juridiques

- Articles L6313-1 à L6313-10 du Code du travail
- Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018
- Action de formation professionnelle continue

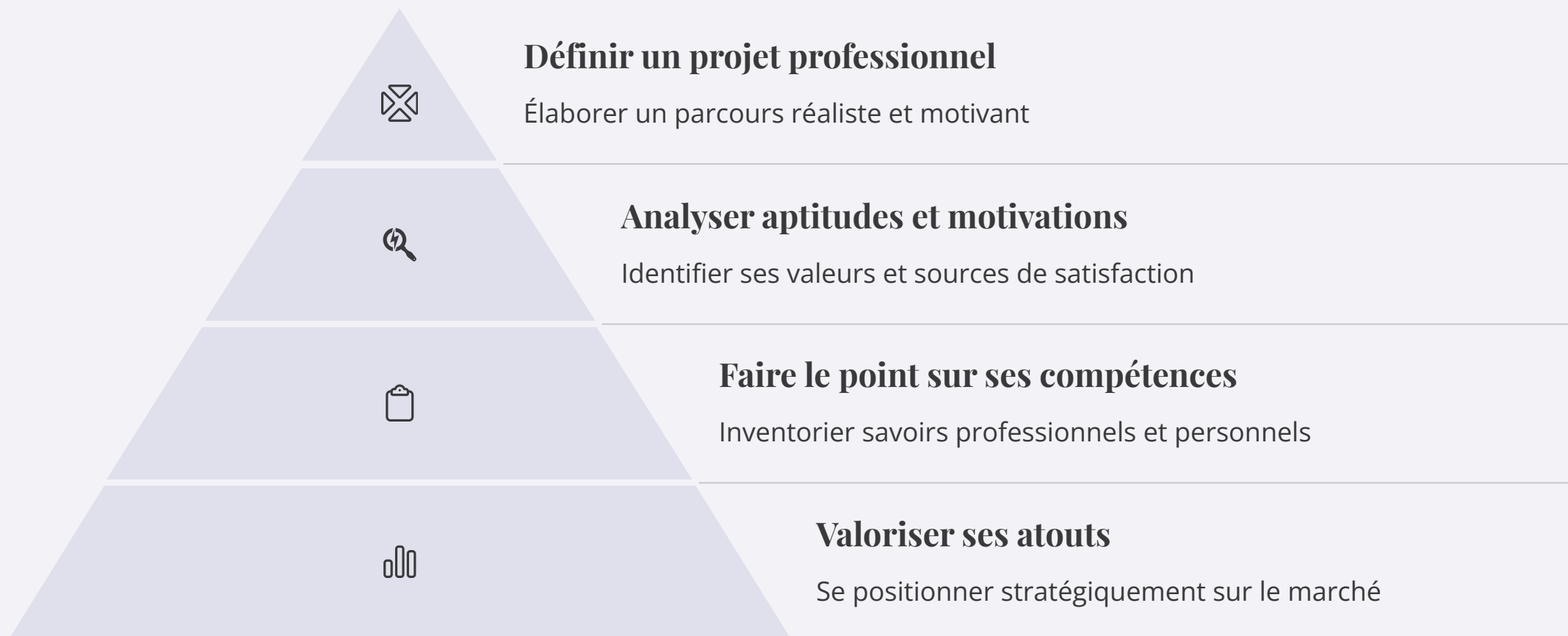
Principes fondamentaux

- Réalisation par un prestataire extérieur
- Convention tripartite ou contrat individuel
- Confidentialité des résultats garantie

Documents contractuels

- Convention tripartite pour les salariés
- Contrat pour les demandes individuelles
- Synthèse finale confidentielle

Objectifs du bilan de compétences



Le bilan permet également de favoriser l'évolution de carrière, la reconversion ou la mobilité interne selon vos aspirations.

Financement du bilan de compétences



Compte Personnel de Formation (CPF)

Financement direct via [MonCompteFormation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)

Utilisable sans validation de l'employeur hors temps de travail



Plan de développement des compétences

Prise en charge possible par l'employeur avec accord du salarié

Mobilisation possible d'un OPCO



Financements spécifiques

Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi

AGEFIPH pour les personnes en situation de handicap

Dispositifs régionaux selon votre situation

